



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS  
69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

●  
ARRETE MUNICIPAL N° 0002026\_136

## Portant autorisation à l'ouverture d'un débit de boisson temporaire

Arrondissement de TORCY

*Le Maire de la ville de Gretz-Armainvilliers,*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-1 et 2122-2

**Vu** les articles L.3321-1 et L.3334-2 du code de la santé publique ;

**Vu** le code pénal, notamment ses articles R.610-5, R.634-2 et R.644-2 ;

**Vu** la demande de Madame DURAND Bernard en date du 04 septembre 2026

### ARRÊTE

**Article 1 :** Madame DURAND Bernard représentant l'association SCGT FOOTBALL sise 69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des groupes 1 à 3 de la classification officielle des boissons

**Article 2 :** Le présent arrêté est applicable Château du Val des dames dans le cadre de la brocante du Val des dames ;

**Article 3 :** Le présent arrêté est applicable le 13 Septembre de 04h30 à 18h00

**Article 4 :** Le bénéficiaire du présent arrêté a la charge de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue du dit débit de boissons temporaire ;

**Article 5 :** Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débit de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements ;

**Article 6 :** Monsieur le commissaire de police de Torcy, Monsieur le chef de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le commissaire de police de Torcy
- Monsieur le chef de la police municipale
- Le pétitionnaire



Fait à GRETZ-ARMAINVILLIERS,  
le 10 septembre 2026.

Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN.